

Image not found or type unknown



Justificatif absence contre visite

Par **Reiina**, le **16/01/2022** à **22:54**

Bonjour

j'ai été en arrêt maladie du 1/12/21 au 31-12/21 et j'ai eu une contre visite médicale le 13-12 mon fils et tomber malade j'ai du le garder la semaine du 13 au 18-12 à la maison (la pédiatre la consulter le 9-12) je n'ai pas pu me rendre au rdv la pédiatre m'a donné un certificat médical pour le garder à domicile.

j'ai reçu un recommandé me demandant de justifier mon absence de contre visite sous peine de perte de salaire.

Le médecin a été également indiqué au rh je site: "madame a annulé sont rendez-vous de sa propre initiative" alors que je n'ai pas annulé ce rdv ni appelé pour... Je ne l'ai pas honoré

ma question est ce que ce certificat médical justifie mon absence ?

Dois je contester auprès du médecin ce qu'elle a fausement indiqué au rh ?

En vous remerciant

cordialement

Par **Prana67**, le **17/01/2022** à **07:52**

Bonjour,

Je ne comprends pas bien votre problème. Vous étiez en arrêt au mois de décembre et l'employeur a envoyé un médecin controleur. Vous n'étiez pas la quand ce médecin est venu

parce que vous étiez chez la pédiatre avec votre fils. C'est ça ?

Si c'est ça un certificat de la pédiatre devrait suffir à votre employeur pour justifier le fait que vous n'étiez pas à votre domicile.

Le contrôle a-t-il bien eu lieu à un moment où vous deviez être à votre domicile ?

Votre médecin a bien autorisé les sorties sur votre arrêt maladie ? .

Par **Reiina**, le 17/01/2022 à 08:32

Non j'ai eu un rendez-vous au cabinet du médecin contrôleur

Mais mon fils étant malade certificat médical justifiant que je dois le garder à la maison je ne pouvais pas m'y rendre au rendez-vous.

J'espère que ce certificat médical suffira.

Par **Prana67**, le 17/01/2022 à 10:39

Dans ce cas vous auriez dû prévenir le médecin contrôleur et voir pour un autre rendez-vous.

Pourquoi le médecin contrôleur a-t-il dit que vous avez annulé le rendez-vous si vous ne l'avez pas contacté ?

Par **Reiina**, le 17/01/2022 à 11:09

Je ne sais pas du tout j'ai tout de suite pris rendez-vous avec elle pour qu'elle me fasse une attestation que le rendez-vous n'a pas été annulé mais que je ne l'ai pas honoré tout simplement c'est quand même grave de mentir et mettre les autres dans la panade Je n'ai pas prévenu mon employeur sa je l'assume d'avoir fait l'erreur.

Je suis également suivi par un psychiatre qui m'a fait une attestation qui stipule que mon arrêt est justifié au vu de ma situation et de mon état de santé est-ce que je peux la joindre ou ce n'est pas utile ?

Merci de vos réponses

Par **miyako**, le 17/01/2022 à 21:38

Bonsoir,

Bien entendu ,il faut joindre le certificat du psychiatre avec celui de la pédiatre pour justifier l'urgence de garder votre fils et ainsi motiver l'absence au rendez vous .Votre absence au rendez vous est largement justifier ,il ne devrait pas y avoir de problème;

Cordialement

Par **Reiina**, le **17/01/2022** à **22:38**

Merci beaucoup pour vos réponses j'ai envoyé mon ar aujourd'hui avec ces 2 justificatifs à suivre j'espère que sa suffira